

# COUP DE POUSS' jeunesse aiglonne !

BON DE  
**20€**  
SUR UNE ACTIVITÉ

## ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

## PARENT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

## ASSOCIATION CHOISIE

Nom : .....

Téléphone : .....

### À APPORTER OBLIGATOIREMENT

Le livret de famille

Un justificatif de domicile - 3 mois

Reserver à la Mairie

N° BON



BON DE  
**20€**  
SUR une activité

À donner à l'association après  
attribution du N° BON par la Mairie

Nom de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Association : .....

Date : .....

N° BON

## RÈGLEMENT

Tu habites L'Aigle ? La Ville t'offre 20€ pour aider ton enfant entre 6 et 14 ans, à vivre sa passion ! Valable pour toute adhésion à une association sportive, culturelle, artistique ou de loisirs.

Le dispositif est réservé aux habitants de L'Aigle.  
Toute demande incomplète ne pourra pas être étudiée.

Les demandes doivent être effectuées du 1er septembre au 31 octobre 2026 par mail à : [jeunesses@ville-laigle.fr](mailto:jeunesses@ville-laigle.fr)  
Objet du mail : « Coup de Pouss' Jeunesse »

Pièces à fournir :

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;  
Une copie complète du livret de famille.

Après validation du dossier par mail, un numéro de bon sera envoyé à la famille. Ce numéro devra être communiqué à l'association choisie.



Plus d'informations :  
02 33 84 44 44 ou [www.ville-laigle.fr](http://www.ville-laigle.fr)

### Modalités pour l'association :

L'association devra transmettre sa facture via Chorus avant le 1er décembre 2026, en indiquant : le nom et le prénom de l'enfant et le numéro de bon.